

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 décembre 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 12 décembre 2024 à 17h, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 21), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 13), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 13), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 21), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 14), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 13), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE

Étaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Christophe LIME, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 20 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 21), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 21), Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la dernière séance du Conseil Municipal 07 novembre 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Françoise PRESSE comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 novembre 2024.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 – Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 – Contrat Local de Santé de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole pour la période 2025-2029

Mmes Marie ETEVENARD (1), Marie LAMBERT (1), Carine MICHEL (1) et Anne VIGNOT (2) et MM. Damien HUGUET (1) et Gilles SPICHER (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le contrat socle et le programme de fiches actions du Contrat Local de Santé de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole 2025-2029,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Local de Santé de la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole 2025-2029,
- approuve la désignation de Mme Anne VIGNOT comme représentante élue pour siéger au comité de pilotage du CLS et M. Gilles SPICHER comme son suppléant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

4 – Rapport annuel d'accessibilité 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport d'accessibilité 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 – Convention entre la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon pour la mise en œuvre des politiques d'accessibilité

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le maintien du partenariat avec le CCAS de Besançon pour la mise en œuvre de la mission intercommunale d'accessibilité,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 – Education Populaire - Partenariats avec les Maisons de quartier associatives bisontines - Renouvellement des conventions-cadres pour 2025-2029 avec l'Association Sportive et de l'Education Populaire, le Comité de quartier Rosemont / Saint-Ferjeux et la Maison de la Jeunesse et de la Culture Palente

MM. Hasni ALEM (2) et Damien HUGUET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le renouvellement des conventions-cadres de partenariat avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte, le Comité de quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, la Maison des Jeunes et de la Culture Palente pour la période 2025-2029,
- se prononce favorablement sur les conventions-cadres correspondantes,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions-cadres correspondantes respectivement avec l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte, le Comité de quartier Rosemont / Saint-Ferjeux, et la Maison des Jeunes et de la Culture Palente,
- attribue, dès l'entrée en vigueur des conventions-cadres de partenariat 2025-2029, les premiers acomptes des subventions de fonctionnement 2025 aux 3 Maisons de quartier associatives bisontines, répartis de la manière suivante :
 - 59 000 € à l'Association Sportive et d'Education Populaire Cras / Chaprais / Viotte,
 - 58 000 € au Comité de Quartier de Rosemont / Saint-Ferjeux,
 - 53 000 € à la Maison des Jeunes et de la Culture Palente.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

7 – Education Populaire - Partenariats avec les Maisons de quartier associatives bisontines - Avenant de prolongation à la convention-cadre avec la MJC Besançon/Clairs-Soleils pour 2025

M. Hasni ALEM (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la prolongation pour 1 an de la convention-cadre de partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture Besançon Clairs-Soleils pour l'année 2025,
- se prononce favorablement sur l'avenant correspondant,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec la Maison des Jeunes et de la Culture Besançon Clairs-Soleils, sous réserve de la transmission par l'association des perspectives d'atterrissage financières consolidées pour 2024,
- attribue, dès l'entrée en vigueur de l'avenant de prolongation 2025, le premier acompte de la subvention de fonctionnement 2025, d'un montant de 81 000 € à la Maison des Jeunes et de la Culture Besançon Clairs-Soleils.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

8 – Aide à l'association Maison des Jeunes et de la Culture Palente-Orchamps pour la saison 2024-2025 dans le cadre du conventionnement pluriannuel d'objectifs 2023-2024

M. Hasni ALEM (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 12 500 € à la MJC Palente-Orchamps pour l'année 2024,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024 à intervenir avec la MJC Palente-Orchamps.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

9 – Convention de partenariat 2025-2027 entre la Ville de Besançon et le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Bourgogne-Franche-Comté

M. Nathan SOURISSEAU (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention triennale (2025/2027) avec le CRIJ Bourgogne-Franche-Comté,
- se prononce favorablement sur l'attribution au CRIJ Bourgogne Franche-Comté, d'une subvention d'un montant de 52 554 € au titre de l'année 2025,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 5 600 € à l'association CRIJ Bourgogne-Franche-Comté, au titre de l'année 2024,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que la convention de financement complémentaire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

10 – Avenant à la convention cadre de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) et signature des 5 conventions territoriales GUSP

Mmes Aline CHASSAGNE(1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (2) et Carine MICHEL (1), et MM. Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1) et André TERZO (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

11 – Contrat de Ville Quartiers 2030 - Convention cadre d'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2025-2030

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (2) et Carine MICHEL (1), et MM. Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1) et André TERZO (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et ses annexes territoriales correspondantes,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

12 – Planoise, Quartier d'Excellence Numérique, phase de mise en œuvre de la convention financière avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) - Modification de l'accord de consortium

Mmes Frédérique BAEHR (1), Aline CHASSAGNE (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (2), Carine MICHEL (1), Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (2), et

MM. Nicolas BODIN (2), Damien HUGUET (1), Saïd MECHAI (1), Yannick POUJET (1), Anthony POULIN (2), Nathan SOURISSEAU (1) et André TERZO (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, après validation de l'ANRU, à signer l'accord de consortium modifié avec GBM, Territoire 25, Néolia, Habitat 25 et Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 18

13 – Exercice budgétaire 2024 - Décision Modificative n°3

A la majorité des suffrages exprimés, 10 contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- vote la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2024 par chapitre (annexe 1) et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire correspondant,
- approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2024 (annexe 2).
- autorise la constitution pour l'exercice 2024 d'une provision de droit commun à hauteur maximale de 270 000 € afin de couvrir la charge éventuelle liée au contentieux en cours sur le partage de la taxe d'aménagement entre Grand Besançon Métropole et les communes.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 42 Contre : 10 Abstentions : 2 Conseiller intéressé : 0

14 – Exercice 2025 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée à Madame la Maire pour accomplir les actes de gestion de dette

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les modalités d'exercice de la délégation accordée à Mme la Maire, ou son représentant, pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à la fin de l'exercice 2025 dans les conditions mentionnées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15 – Exercice budgétaire 2025 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2024 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2025.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16 – Ressources budgétaires pour 2025 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal adopte les tarifs proposés dans le cadre du présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 44 Contre : 0 Abstentions : 10 Conseiller intéressé : 0

17 – Ajustement des modalités d'amortissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la dérogation à la règle du prorata temporis pour les subventions d'équipement versées à compter du 1er janvier 2025 (chapitre 204) sur les budgets en M57, tout en conservant les durées en vigueur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Transfert partiel de la compétence Lecture Publique à Grand Besançon Métropole - Mise en œuvre et autorisation de signer les conventions de mise à disposition

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le transfert du service Nomade à Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur la suppression de 8 emplois au sein de la Direction des Bibliothèques et Archives : 3 emplois de conservateurs, 1 emploi d'attaché, 1 emploi d'adjoint administratif, 1 emploi de bibliothécaire, 1 emplois d'assistant de conservation des bibliothèques et 1 emploi d'adjoint du patrimoine et des bibliothèques,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition partielle de service de la direction de Préfiguration de la Grande Bibliothèque et de la Lecture Publique à la Ville de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition partielle du service Réseau de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la Charte de fonctionnement des bibliothèques bisontines.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Actualisation de la liste des emplois permanents - 2 recalibrages au sein du Département Architecture et Bâtiments - Rattachement des 2 postes de Grandes Heures Nature de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole à la Ville de Besançon et 2 recalibrages à la Direction des Sports - Suppression de 8 emplois à la Direction Bibliothèques et Archives suite à leur transfert à Grand Besançon Métropole

A l'unanimité des suffrages exprimés, dix abstentions, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la création d'un emploi de technicien et la suppression d'un emploi d'adjoint technique au sein du Département Architecture et Bâtiments,
- se prononce favorablement sur la création de deux emplois d'attaché, le recalibrage d'un emploi d'adjoint technique en emploi d'agent de maîtrise et le recalibrage d'un emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives en emploi de Conseiller territorial des activités physiques et sportives au sein de la Direction des Sports,
- se prononce favorablement sur la suppression de huit emplois au sein de la Direction des Bibliothèques et Archives,
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations intervenant sur le budget principal,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

20 - Protection sociale complémentaire - Evolution de la participation employeur

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'évolution de la participation employeur pour la protection sociale complémentaire des agents en se conformant au décret 2022-581,
- fixe la participation à 7€ pour tous les agents ayant souscrits au contrat collectif.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21 - Action Cœur de Ville - Présentation de l'avenant n°4 à la convention Action Cœur de Ville

A l'unanimité des suffrages exprimés, 10 abstentions, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 4 à la convention Action Cœur de Ville,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 4 à la convention Action Cœur de Ville.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

22 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon - Attribution d'une aide

Mmes Marie ETEVENARD (1) et Anne VIGNOT (2) et MM. Anthony POULIN (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide financière en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 4 500 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

23 - Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une aide à l'Union des Commerçants de Besançon pour le « Calendrier de l'Avent » - Année 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'Union des commerçants de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24 - Dérogation au repos dominical des salariés du commerce

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable sur le nombre de dérogations d'ouvertures dominicales,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tous les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25 - Relations Internationales - 2ème attribution d'aides aux projets internationaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Salsal et Shamamah

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26 - Aide à l'association Julienne Javel pour l'action « Paniers solidaires »

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association Julienne Javel dans le cadre du déploiement du programme d'accessibilité alimentaire, dénommé « 100 000 paniers solidaires », sur le territoire bisontin.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27 - Désaffectation de l'Abbaye Saint-Paul en vue de la cession à la société SMCI Editeur Immobilier

A l'unanimité, le Conseil Municipal constate la désaffectation de l'abbaye Saint-Paul cadastrée section AH n° 24.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28 - Fortifications de Vauban – Révision de la zone tampon de la composante « La Citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon » inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'exposé du rapport,
- approuve le périmètre révisé de la zone tampon conformément à la cartographie en annexe 2, au regard des justifications relatives à la préservation de la VUE des fortifications Vauban établies en annexe 3,
- approuve la stratégie de protection et la mise en œuvre des outils juridiques mobilisés énoncés en annexe 4,
- charge Mme la Maire, ou son représentant, de la transmission d'une copie de la présente délibération au Réseau des Sites Majeurs de Vauban, à la DRAC, à la DDT et à la DREAL – inspection des sites,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à diligenter les démarches nécessaires à l'effet des présentes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29 - Vente de 36 logements sociaux (Néolia) situés au 1 et 3 rue Gabriel Gascon

Mme Aline CHASSAGNE (1) et M. Saïd MECHAI (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A la majorité des suffrages exprimés, 9 contre, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la vente de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 1 et 3 rue Gabriel GASCON à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 43

Contre : 9

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

30 - Acquisition à Néolia d'une emprise foncière en nature d'espace vert - Complexe sportif de Saint-Claude - Rue Reclus

Mme Aline CHASSAGNE (1) et M. Saïd MECHAI (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition à Néolia d'une emprise foncière en nature d'espace vert - Complexe sportif de Saint-Claude - Rue Reclus aux conditions correspondantes,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

31 - Gestion des espaces verts favorables à la biodiversité de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Autorisation de passation et de signature de l'accord-cadre

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre de gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole pour les lots 1 - 2 - 3 - 4 - 7 - 8 et 9 avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

32 - Forêts communales - Programme et destination des coupes de bois - Programme des travaux de gestion forestière - Année 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le programme de coupes et le programme de travaux de gestion forestière 2025,
- autorise le cas échéant, Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout contrat, toutes pièces afférentes aux différents modes de vente,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible de soutenir tout ou partie du programme de travaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

33 - Lutte contre la précarité énergétique - Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) - Avenant n°2 à la convention avec le Réseau pour la transition énergétique (CLER) Comité de Liaison pour les Energies Renouvelable

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la prolongation de la Convention SLIME+ avec le Réseau CLER pour l'année 2025,
- se prononce sur l'avenant à la convention SLIME+ correspondant,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant de la Convention avec le CLER.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

34 - Lutte contre la précarité énergétique - Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement - Déploiement de nouvelles actions

Mme Marie ZEHAF (1) et MM. Benoît CYPRIANI (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le remboursement du coût de l'audit énergétique dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Exclusion Energétique, par le biais du Fonds local d'aide aux petits travaux ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec tout Ensemble Solidaire du projet Territoire Zéro Exclusion Energétique selon le modèle joint au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

35 - Fonds local d'aide aux petits travaux d'amélioration du logement -Marché avec l'Association Julienne Javel

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Dont acte.

36 - Maintenance des ascenseurs, des élévateurs des personnes à mobilité réduite et des monte-charges de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale - Autorisation de signature de l'accord-cadre

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec la société OTIS pour un montant forfaitaire de 170 320 € HT s'agissant de la maintenance préventive et un montant maximum de 750 000 € HT s'agissant de la maintenance corrective, sur 4 ans.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37 - Avenant 1 à la convention de mise à disposition de services municipaux de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant à la convention de mise à disposition de services municipaux à la Communauté Urbaine du Grand Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38 - Signature d'une convention entre la Ville de Besançon et l'éco-organisme Citeo pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus dans l'espace public et du contrat de financement entre la Ville de Besançon et l'éco-organisme Citeo pour la mise en place du tri des déchets « hors foyer »

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention avec l'éco-organisme Citeo pour la lutte contre les déchets abandonnés correspondantes,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante,
- se prononce favorablement sur le principe d'un contrat pour le financement relatif à la mise en place du tri des déchets hors foyer.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

39 - Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole dans le cadre des travaux de voirie 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relatif à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

40 - Attribution d'une avance de trésorerie à la Caisse des Ecoles

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une avance de trésorerie de 150 000 € à la Caisse des écoles pour l'année 2025,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention qui précise les modalités de remboursement de cette avance.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

41 - Caisse des Ecoles - Transfert d'une dotation de l'Etat au titre de la Politique de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le versement exceptionnel de la subvention Cité Educative de 24 600 € à la Caisse des Ecoles au titre du budget 2024,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

42 - Quartier 2030 - Signature de la convention 2024-2026 de la Cité Educative

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la Convention Cité Educative 2024-2026.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

43 - Fourniture de jeux, jouets, matériel de loisirs créatifs et de matériel de motricité - Autorisation de signature de l'accord-cadre

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les lots n° 1 et n° 2 de cet accord-cadre avec les attributaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres ; le lot n° 3 relevant, quant à lui, au vu de son montant maximum, de la délégation du Conseil Municipal à la Maire par délibération en date du 20 mai 2021.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

44 - Convention entre la Ville de Besançon et l'Union Régionale des Organismes de Gestion des Etablissements Catholique (UROGEC) - Forfait communal des écoles privées

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention entre la Ville de Besançon et l'UROGEC pour la période 2025-2027,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention avec l'UROGEC.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

45 - Etablissement culturels - Subvention de fonctionnement 2025 - Versement d'acomptes - Conventonnement

Mmes Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (1), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (1), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- concernant la Rodia :
 - approuve le versement des acomptes sur la subvention de fonctionnement 2025 tel qu'indiqué dans le rapport,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention 2025 relative aux moyens financiers (acompte 2025) de la Rodia,
- concernant Les 2 Scènes :
 - approuve le versement des acomptes sur la contribution de fonctionnement 2025 tel qu'indiqué dans le rapport,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention 2025 relative aux moyens financiers (acompte 2025), humains et matériels avec l'EPCC les 2 Scènes,
- concernant le Nouveau Théâtre de Besançon :
 - approuve le versement de l'acompte sur la subvention de fonctionnement 2025 tel qu'indiquée dans le rapport,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention 2025 relative aux moyens financiers (acompte 2025) et matériels du NTB,
- concernant l'Orchestre Victor Hugo :
 - approuve le versement d'une subvention de fonctionnement 2025 tel qu'indiquée dans le rapport,
- concernant l'Institut Supérieur des Beaux-Arts :
 - approuve le versement des acomptes sur la contribution de fonctionnement 2025 tel qu'indiqué dans le rapport,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 15 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'ISBA.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 18

46 - Musée des beaux-arts et d'archéologie - Convention de mécénat entre la Ville de Besançon et l'entreprise Van Cleef & Arpels - Exposition Chorégraphies. Dessiner, danser (XVIIe - XXIe siècle)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur ce projet de partenariat,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47 - Aides aux associations culturelles - Cinquième attribution 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution et le versement des subventions pour un montant total de 57 000 €, à savoir :
 - o 10 000 € à l'association RIRA BIEN,
 - o 3 500 € à l'association FRANC COMTOISE DES AMITIES FRANCO CHINOISES,
 - o 1 500 € à l'association TETRAKTYS,
 - o 1 500 € à l'association LATINOAMERICALLI,
 - o 4 000 € à l'association COMPAGNIE DU BROUILLARD,
 - o 5 000 € à l'association PAGNOZOO,
 - o 4 000 € à l'association LA TORTUE,
 - o 3 000 € à l'association LES ILES VOISINES,
 - o 2 500 € à l'association OFAM PRODUCTIONS,
 - o 2 000 € à l'association TAILLE 44,
 - o 3 500 € à l'association TERALUNA,
 - o 1 500 € à l'association SENTIMENTAL NOISE,
 - o 1 000 € à l'association VARIATION 47,
 - o 2 000 € à l'association EXIR,
 - o 4 000 € à l'association HOP HOP HOP,
 - o 3 000 € à l'association LES DEUX PORTES,
 - o 5 000 € à l'association JUSTE ICI.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations Compagnie du Brouillard et Juste Ici.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

48 - Parcours culturels Maternelles - Année scolaire 2024-2025

Mmes Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILO (1), Myriam LEMERCIER (1), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1) et Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (1), Cyril DEVESA (1), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 7 subventions aux organisateurs pour un montant total de 11 038 € répartis ainsi :
 - 1 448 € pour l'association Juste Ici,
 - 1 800 € pour le CAEM – Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales,
 - 2 095 € pour Côté Cour - Scène conventionnée art, enfance, jeunesse,
 - 1 605 € pour Les Deux Scènes,
 - 1 200 € pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
 - 720 € pour l'association Cie Rubato,

- 2 170 € pour l'association Tralalère,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des partenaires,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 19

49 - Parcours culturels Élémentaires - Année scolaire 2024-2025 - Aides aux organisateurs

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (1), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (1), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Cyril DEVESA (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 27 subventions aux organisateurs pour un montant total de 130 906 € répartis ainsi :
 - 8 000 € à l'association CAEM,
 - 4 600 € à l'association Cie Duende Flamenco,
 - 5 334 € à l'association Cie Pagnozoo, cirque équestre,
 - 4 300 € à l'association Cie Rubato,
 - 6 150 € à l'association Cie Teraluna,
 - 4 381 € à l'association Côté Cour, Scène conventionnée art, enfance, jeunesse,
 - 5 350 € à l'association Croqu'livre,
 - 4 173 € à l'association Doubs Livre Elu,
 - 4 191 € à l'association Ensemble Les Alizés,
 - 6 401 € à l'association Jeunesses musicales de France Bourgogne Franche-Comté,
 - 3 000 € à l'association Juste Ici,
 - 7 350 € à l'association Le Bastion,
 - 3 060 € à l'association Le Nouveau Théâtre de Besançon, Centre Dramatique National,
 - 5 790 € à l'association Le Petit Collectif,
 - 2 300 € à l'association Ligue de l'enseignement du Doubs,
 - 4 356 € à l'association Madiba Dharma,
 - 4 140 € à l'association MJC Centre Image,
 - 5 250 € à l'association MJC Palente,
 - 5 550 € à l'association Na - Cie Pernelle,
 - 3 440 € à l'association Sentimental Noise,
 - 4 280 € à l'association Si je dansais,
 - 4 420 € à l'association Superseñor,
 - 6 900 € à l'association La Rodia,
 - 2 570 € au Fonds Régional d'Art Contemporain Franche-Comté,
 - 10 040 € à l'Université de Franche-Comté,
 - 2 800 € à l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
 - 2 780 € à la scène Nationale de Besançon.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des partenaires,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 22

50 - Aides aux projets culturels Emergences - Deuxième attribution 2024

Mmes Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (1), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1) et Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (1), Guillaume BAILLY (1), Kévin BERTAGNOLI (1), François BOUSSO (1), Sébastien COUDRY (1), Benoît CYPRIANI (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions d'attribution et le versement des subventions à 8 associations et d'une aide individuelle à une artiste auteur pour un montant total de 17 000 € au titre du dispositif Emergences, à savoir :

- 2 500 € à l'association La Boucle d'Art,
- 1 000 € à l'association SAMA'R,
- 1 000 € à l'association Vega Prod Music,
- 1 000 € à l'artiste auteur Mélissa FRANCHINI,
- 1 000 € à l'association Animal Mou,
- 1 000 € à l'association PIG NET,
- 2 000 € à l'association Esperluette Cie Circassienne,
- 1 500 € à l'association La Cie au Bord,
- 6 000 € à l'association DIVAGUE.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 19

51 - Centre International de Séjour - Reconstitution du cadre contractuel

M. Abdel GHEZALI (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens et la convention de mise à disposition de locaux,
- confirme, au titre de l'année 2025, l'attribution au CIS d'une subvention annuelle de 130 000 € qui, en cas d'accord, sera imputée sur la ligne 65.30.65748.0022110. 20300,
- fixe le montant de la redevance annuelle pour les locaux mis à disposition à 72 354,10 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

52 - Aide aux associations sportives - Huitième attribution 2024

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions détaillées ci-dessus dans le cadre des programmes « manifestations, subventions exceptionnelles, sport amateur et animations » :
 - Besançon Espérance 1 000 €
 - Olympique Besançon 500 €
 - Alliance Natation Besançon 1 000 €
 - Académie Martiale Octopus 500 €
 - ASEP 39 000 €
 - Besançon Ring Athlétique 500 €
 - Besançon Boxe Académie 500 €
 - Club Pugilistique Bisontin 2 800 €
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'ASEP

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

53 - Renouvellement de la Convention de mise à disposition de la Direction des Sports auprès de Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe et les modalités de mise à disposition des services communaux à Grand Besançon Métropole,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

54 - Modification du Règlement intérieur des Maisons de Quartier (MQ) et Établissements de Vie Sociale (EVS) municipaux - Règlement applicable à compter du 1er juillet 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Règlement intérieur modifié des Maisons de Quartier (MQ) et Etablissements de Vie Sociale (EVS) municipaux applicable à compter du 1^{er} juillet 2025.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

55 - Vie des quartiers - Reversement des subventions Caisse d'Allocations Familiales pour les séjours vacances 2023

M. Hasni ALEM (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le reversement des subventions séjours vacances 2023 suivantes :
 - 1 126,04 € à l'Etoile sportive de St-Ferjeux,
 - 1 258,54 € à la MJC Besançon / Clairs-Soleils,
- approuve les conventions correspondantes à conclure avec les deux associations bénéficiaires,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

56 - Aides aux associations d'animation de quartiers –Deuxième attribution 2024

Mmes Frédérique BAEHR (1), Anne BENEDETTO (2), Nathalie BOUVET (1), Annaïck CHAUVET (1) et Carine MICHEL (1) et M. Christophe LIME (2) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipale :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 14 subventions à des associations pour un montant total de 40 800 € :
 - o Association des parents d'élèves pour la langue Turque 500 €
 - o Association des volontaires encadrants et collaborateurs Service National Universel 500 €
 - o Dessins Comtois 500 €
 - o Corps et Arts 500 €
 - o Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'agglomération de Besançon 500 €
 - o Association Des Familles De Besançon 7 000 €
 - o Comité de Quartier de Saint Claude 17 500 €
 - o Commune libre de St Ferjeux 6 500 €
 - o France Bénévolat Besançon Doubs 800 €

- MRAP - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples 800 €
 - UFC QUE CHOISIR 1 800 €
 - Comité de quartier des Montboucons 1 400 €
 - Association des cadets de la gendarmerie nationale du Doubs 500 €
 - Vivre aux Chaprais 2 000 €
- se prononce favorablement sur les conventions à conclure avec le Comité de quartier de Saint-Claude et la Commune Libre de Saint-Ferjeux,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre avec le Comité de quartier de Saint-Claude et la Commune Libre de Saint-Ferjeux,
 - se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 1 000 € au Comité des Fêtes pour ses frais liés au transport de chars dans le cadre de l'organisation du Carnaval 2024,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à conclure dans ce cadre avec le Comité des Fêtes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

57 - Modification d'une action du CTAI, relative au volet « logement temporaire » du Contrat 2024/2025

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention de fonctionnement au bailleur social Loge.GBM pour un montant maximum de 34 071 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement entre le bailleur social Loge.GBM et la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

La séance est levée à 21h15.

Affichée à Besançon et publiée sur le site internet,
le **18 DEC. 2024**

Pour la Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service Gestion des Assemblées,

Anne COLLIN

